

# ARRÊTÉ

N° : 2024 - 33

Exécutoire le : 04/09/2024

Affiché le : 04/09/2024

Visé le : 04/09/2024



## Arrêté donnant délégation à Mme Christine VINCENT, conseillère municipale pour la célébration d'un mariage

### Le Maire de la Commune de Bourdeau,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-18 ;

Vu l'instruction générale relative à l'état-civil ;

Vu le procès-verbal de l'installation du Conseil Municipal en date du 27 mai 2020 ;

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale et du service de l'état-civil, il est nécessaire de prévoir une délégation à Mme VINCENT née FRANCILLON Christine Françoise, conseillère municipale, le temps de la célébration du mariage.

### ARRÊTE :

#### ARTICLE 1 :

Mme Christine VINCENT, conseillère municipale, assurera en nos lieu et place, les fonctions d'officier de l'état civil le samedi 21 septembre 2024 de 14h00 à 18h00, notamment pour célébrer un mariage prévu à 16h heures.

#### ARTICLE 2 :

Cette délégation est consentie pour la célébration du mariage de M. Benoit VINCENT et Mme Charlotte PECILE, fixé en la mairie de Bourdeau le samedi 21 septembre 2024.

#### ARTICLE 3 :

La secrétaire Générale de Mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié, et dont ampliation sera transmise à M. le Préfet, M. le procureur de la République et remise à l'intéressée.

Bourdeau, le 03 Septembre 2024

Le Maire,  
Jean-Marc DRIVET



*Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Grenoble, 2 place de Verdun – BP 1135 – 38022 Grenoble Cedex, dans un délai de deux mois à compter de son affichage dans les locaux de l'établissement. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*